

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 6 juin 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 6 juin 2022 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 130.06.2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2022
- 4 Rapport d'activités du conseil
- 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 3 mai au 6 juin 2022
 - 4.1.2 Dépôt du rapport aux citoyens sur les faits saillants 2021 et du vérificateur externe et modalités de diffusion
 - 4.1.3 Dépôt — Rapport du greffier – Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale des membres du conseil
 - 4.1.4 Adoption d'une politique portant sur le code de conduite et de civilité
 - 4.1.5 Renouvellement du contrat d'assurance de la Ville auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)
 - 4.1.6 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 297-2022 remplaçant le Règlement no 118-2011 ayant pour objet de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés
 - 4.1.7 Autorisation versement des compensations aux associations de chalets en lien avec le programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés
 - 4.1.8 Autorisation de signataires — Entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Vacances additionnelles

4.1.9 Engagement de M. Sébastien Gagnon — Poste de journalier opérateur régulier à temps plein

4,2 Gestion du territoire

4.2.1 Demande d'autorisation de passage sur le territoire de la Ville — Tour à vélo pour l'autisme

4.2.2 Vente d'un terrain résidentiel à Mme Andrée-Anne Bergeron et M. Pierre-André Laforest

4.2.3 Demande à la Commission de toponymie – Officialisation des noms des nouvelles rues du Camping Clarence

4.2.4 Demande de dérogation mineure no 176-2022 — Propriété située au 85, rue des Érables

4.2.5 Octroi d'un contrat à Réflexion paysage inc. — Rénovation du bassin d'eau du parc Maurice Kirouac

4.2.6 Octroi d'un contrat à Dufresne Asphalte inc. — Pavage de la rue des Érables - Appropriation au fonds carrières et sablières

4.2.7 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec — M. André Simard

4.2.8 Autorisation d'un signataire — Dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Programme de soutien à l'organisation de festivals dans les municipalités

4.2.9 Octroi d'un contrat aux Enseignes ESM (11631276 Canada inc.) - Acquisition et installation de panneaux de signalisation et d'indication des chemins privés - Appropriation au surplus accumulé non affecté

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Popote roulante des Cinq cantons — Contribution annuelle - Période d'avril 2022 à mars 2023

4.3.2 Adoption d'une politique de remboursement pour le service des loisirs

4.3.3 Autorisation d'un signataire — Entente de partenariat avec le Club des aînés de Métabetchouan inc. pour l'acquisition d'équipements pour les personnes à mobilité réduite à être installés à la piscine

4.3.4 Octroi d'un contrat au Centre d'autonomie (2539-3331 Québec inc.) — Acquisition d'un lève personne et d'un fauteuil hippocampe pour les personnes à mobilité réduite à être installés à la piscine

4.3.5 Autorisation d'un signataire — Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) — Volet 3 Entretien de la route verte et de ses embranchements

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5 Dépôt de la correspondance

6 Affaires nouvelles

6,1 Motion de félicitations — Équipe les Gros Mollets

7 Période de questions des citoyens

8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **131.06.2022 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2022**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2022 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 11 mai 2022 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1.1 **132.06.2022 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 3 MAI AU 6 JUIN 2022**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 mai au 6 juin 2022 laquelle totalise la somme de 822 279,85. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **133.06.2022 DÉPÔT DU RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS 2021 ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET MODALITÉS DE DIFFUSION**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De confirmer le dépôt du rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe ;

Que ce rapport soit diffusé sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, lequel sera publié sur le site internet et la page Facebook de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **134.06.2022 DÉPÔT — RAPPORT DU GREFFIER — FORMATION SUR**

L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE DES MEMBRES DU CONSEIL

Considérant que l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation ;

Considérant que cette formation doit notamment viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci ;

Considérant que le défaut de participer à cette formation constitue aux fins de l'article 26 un facteur aggravant ;

Considérant que le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que M. Mario Bouchard, greffier fait rapport et dépose au conseil municipal l'attestation de participation de Messieurs Évans Potvin et Martin Voyer à la formation relative à l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 135.06.2022 ADOPTION D'UNE POLITIQUE PORTANT SUR LE CODE DE CONDUITE ET DE CIVILITÉ

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'adopter une politique portant sur le code de conduite et de civilité pour les employés municipaux de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix. Ce code de conduite et de civilité est un énoncé d'attitudes et de comportements associés au savoir-vivre pour maintenir un milieu de travail respectueux, harmonieux et efficace.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 136.06.2022 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA VILLE AUPRÈS DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De renouveler auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) le contrat d'assurance de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix pour la somme de 130 598,35 \$ incluant les taxes applicables, dont le contrat a été accordé à Tremblay Assurance ltée — Assurance 5000. La durée du contrat est du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 297-2022 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 118-2011 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 297-2022 remplaçant le règlement no 118-2011 ayant pour objet de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus et des employés.

M. Évans Potvin dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.7 **137.06.2022** **AUTORISATION VERSEMENT DES COMPENSATIONS AUX ASSOCIATIONS DE CHALETS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser à verser pour l'année 2022 la somme de 160 794 \$ dont la compensation est établie à 15,15 % à être répartie à l'ensemble des associations de chalets, le tout en conformité avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés. Le coût des travaux de la rue des Prés a été retranché du calcul de la compensation.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **138.06.2022** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 — VACANCES ADDITIONNELLES**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et Messieurs Sylvain Lavoie, Luc Maltais et Hervey Tremblay, conseillers municipaux, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684, concernant des vacances additionnelles pour M. Yves Asselin.

Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **139.06.2022** **ENGAGEMENT DE M. SÉBASTIEN GAGNON — POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR RÉGULIER À TEMPS PLEIN**

Considérant l'engagement de M. Sébastien Gagnon pour occuper le poste de journalier opérateur temporaire le 10 août 2020.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De procéder à l'engagement de M. Sébastien Gagnon pour occuper le poste de journalier opérateur dont le poste est régulier temps plein, dont la date d'embauche est le 6 juin 2022. La rémunération et les conditions de travail seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

4.2.1 **140.06.2022** **DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE — TOUR À VÉLO POUR L'AUTISME**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser l'organisation suivante à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix aux dates mentionnées :

Organisation	Date	Activité
Fondation Jean Allard	16 et 17 juillet 2022	Tour à vélo pour l'autisme

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **141.06.2022 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MME ANDRÉE-ANNE BERGERON ET M. PIERRE-ANDRÉ LAFOREST**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à Mme Andrée-Anne Bergeron et M. Pierre-André Laforest le terrain résidentiel suivant :

- Superficie totale : 824,60 mètres carrés
- Désignation cadastrale : 6 322 234
- Adresse : 6e Avenue

Cette vente est faite au prix de 45 747 \$ pour la somme de 37 722,98 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 20 mai 2022, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **142.06.2022 DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION DES NOMS DES NOUVELLES RUES DU CAMPING CLARENCE**

Considérant que le projet de développement du camping Clarence nécessitera l'ouverture de 4 nouvelles rues privées ;

Considérant que le nom de ces rues doit être officialisé par la Commission de toponymie du Québec, sur demande de la Ville par résolution municipale ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil que ces noms de rues soient inspirés de noms d'oiseaux ;

Considérant qu'étant donné la proximité du marais du Rigolet dans le secteur du projet de camping, les noms choisis feront référence à des oiseaux aquatiques ou fréquentant des milieux humides.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De demander à la Commission de toponymie du Québec de reconnaître les noms de rues suivants, pour les nouvelles rues privées du projet de camping Clarence :

Rue des Hérons
Rue des Sarcelles
Rue des Hiboux
Rue des Bernaches

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **143.06.2022 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 176-2022 — PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 85, RUE DES ÉRABLES**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 176-2022 soumise par l'entreprise Transport Potvin, Lavoie Savard inc. visant à régulariser les situations suivantes, en regard du bâtiment commercial situé au 85, rue des Érables :

- Marge latérale nord à 4,28 mètres plutôt que 6 mètres (dérogation de 1,72 mètre) ;
- Marge latérale est à 1,63 mètre plutôt que 6 mètres (dérogation de 4,37 mètres).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 26 mai 2022) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

- D'accepter la demande de dérogation mineure n° 176-2022 déposée par l'entreprise Transport Potvin, Lavoie Savard inc. visant à régulariser la marge latérale Nord à 4,28 mètres et la marge latérale Est à 1,63 mètre en regard du bâtiment commercial situé au 85, rue des Érables ;
- De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **144.06.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À RÉFLEXION PAYSAGE INC. —
RÉNOVATION DU BASSIN D'EAU DU PARC MAURICE
KIROUAC**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder à l'entreprise Réflexion paysage inc. le contrat de rénovation du bassin d'eau du parc Maurice Kirouac pour la somme de 14 350,03 \$ plus les taxes applicables, le tout, tel que décrit dans l'offre de service du 17 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **145.06.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À DUFRESNE ASPHALTE INC.
— PAVAGE DE LA RUE DES ÉRABLES —
APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'octroyer à Dufresne Asphalte inc. le contrat de pavage de la rue des Érables pour la somme de 58 750 \$ plus les taxes applicables le tout, tel que décrit dans l'offre de service du 18 mai 2022.

D'approprier cette somme au fonds carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **146.06.2022 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
— M. ANDRÉ SIMARD**

Considérant que M. André Simard s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'exploiter une gravière sur les lots lot 5 492 763 et 5 492 764, sur une superficie de 2,2 hectares ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que la demande n'aura aucun effet négatif sur la pratique de l'agriculture ;

Considérant que l'exploitation recherchée permettra une réhabilitation du site à des fins agricoles.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'appuyer la demande déposée par M. André Simard auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour l'exploitation d'une gravière sur les lots 5 492 763 et 5 492 764 sur une superficie de 2,2 hectares.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **147.06.2022 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — DÉPÔT D'UNE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-
SAINT-JEAN-EST - PROGRAMME DE SOUTIEN À
L'ORGANISATION DE FESTIVALS DANS LES
MUNICIPALITÉS**

Considérant l'existence du Programme de soutien financier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la tenue de festivals dans les municipalités ;

Considérant que la programmation estivale 2022 pour la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix représente la somme de 10 500 \$, dont les détails sont fournis en annexe.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix autorise, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à déposer auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une demande d'aide financière d'une somme de 2 500 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier pour la tenue de festivals dans les municipalités ;

Que cette somme sera affectée aux dépenses de la programmation estivale 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 148.06.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT AUX ENSEIGNES ESM (11631276 CANADA INC.) - ACQUISITION ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET D'INDICATION DES CHEMINS PRIVÉS - APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder aux Enseignes ESM (11631276 Canada inc.) le contrat d'acquisition et d'installation de panneaux de signalisation et d'indication des chemins privés pour la somme de 9 835 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 3 janvier 2022.

D'approprier cette somme au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

4.3.1 149.06.2022 **POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS — CONTRIBUTION ANNUELLE - PÉRIODE D'AVRIL 2022 À MARS 2023**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix contribue à la Popote roulante des Cinq cantons pour un montant de 2 \$ par habitant pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le tout pour la somme de 7 862 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 150.06.2022 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'adopter une politique de remboursement pour le service des loisirs dans le cadre d'une annulation d'activité par la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix ou par le participant. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 151.06.2022 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DES AÎNÉS DE MÉTABETCHOUAN INC. POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À ÊTRE INSTALLÉS À LA PISCINE**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente de partenariat avec le Club des aînés de Métabetchouan inc. pour l'acquisition d'équipements pour les personnes à mobilité réduite à être installés à la piscine. La présente entente a pour but de confirmer qu'une contribution financière de **31 405,14 \$** sera versée à la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **152.06.2022** **OCTROI D'UN CONTRAT AU CENTRE D'AUTONOMIE (2539-3331 QUÉBEC INC.) — ACQUISITION D'UN LÈVE PERSONNE ET D'UN FAUTEUIL HIPPOCAMPE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À ÊTRE INSTALLÉS À LA PISCINE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évangéline Potvin :

D'accorder au Centre d'autonomie (2539-3331 Québec inc.) le contrat d'acquisition d'un lève personne et d'un fauteuil hippocampe pour les personnes à mobilité réduite à être installés à la piscine, le tout pour la somme de 29 912,50 \$ excluant les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 28 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **153.06.2022** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) — VOLET 3 ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS**

Considérant que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci ;

Considérant que le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 7 000 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 1 389 \$;

Considérant qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande.

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

D'approuver le rapport financier 2021 de la route verte dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III.

Adoptée à l'unanimité

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Pléniers et séance extraordinaire
- Rencontre avec la Fabrique St-Jérôme concernant l'état du bâtiment
- Vérification des comptes de la Ville
- Rencontre de citoyens
- Réunion du comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration de la Régie du Parc industriel du secteur Sud
- Représentation au lancement des activités estivales à Saint-Gédéon
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Sud
- Réunion du Camp musical du Saguenay Lac-Saint-Jean
- Représentation Hommage aux Patriotes du Québec
- Visite du sentier du banc de sable
- Réunion de l'Office d'habitation Sud du Lac et vérification des comptes
- Réunion du Réso-Biblio
- Réunion de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Réunion Destination Lac-Saint-Jean
- Rencontre des préfets
- Rencontre avec M^{me} Manon Simard, directrice générale de la Scierie Lac-Saint-Jean dans le dossier des caribous forestiers
- Rencontre Portes ouvertes sur le Lac
- Plusieurs rencontres avec la Sécurité civile et Rio Tinto dans le dossier des la crue des eaux du lac Saint-Jean
- Rencontre du comité de pilotage avec la municipalité de St-Bruno
- Représentation au gala reconnaissance à l'école Curé-Hébert

4.4.1 154.06.2022 REPRÉSENTATIONS, DONN ET SUBVENTIONS

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Société canadienne de la sclérose en plaque	Achat de billets — Don pour la recherche	100 \$
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC	Contribution financière — Don pour la recherche	250 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6,1 155.06.2022 MOTION DE FÉLICITATIONS — ÉQUIPE LES GROS MOLLETS

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur en faveur de l'équipe les Gros Mollets pour avoir participé à la course à relais de l'Ultramarathon afin d'amasser des dons pour Leucan, qui est une belle occasion de soutenir les familles d'enfants atteints de cancer. Les membres du conseil félicitent également l'ensemble des étudiants de l'école primaire d'être venus les encourager.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur le sujet suivant :

- Sécurité des cyclistes sur les rues Saint-André et Saint-Jean-Baptiste.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier